

Barème honoraires

1er janvier 2024

Honoraires (TTC) de vente ou de recherche

Biens résidentiels, immeubles,
Locaux commerciaux ou bureaux
appliqués sur le prix de vente net vendeur
hors frais de notaire,
avec une commission minimum de 8 000 €
(à l'exception des boxes et parking : 3 000 €)

5%

Honoraires de locations Montant adressé au locataire et au propriétaire

Zone non tendue : 8€/m² + 3€/m² avec état des lieux
Zone tendue : 10€/m² + 3€/m² avec état des lieux
Zone très tendue : 12€/m² + 3€/m² avec état des lieux